

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 9 Février 2017 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Corinne DUTRIAUX, Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN.

MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis ACONIN, José THIEBAUT, Jacques LEVASSEUR, Eric BRIESMALIEN, Bernard HOUYVET.

POUVOIRS :

Mme Celine PRIGENT donne pouvoir à M. Thierry FRAU.
Mme Séverine LEGER donne pourvoir à M. Laurent MAROT.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Dominique DESCHAMPS, M. Philippe LANOIS,
M. Frédéric BRIESMALIEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sophie Leroux

Monsieur le Maire demande à ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Proposition de renouvellement des contrats emplois d'avenir
- Délibération concernant les agents recenseurs
- Arrêté de restriction de stationnement des véhicules poids-lourds et de transport de marchandises sur toute la voirie du domaine public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter l'ajout des points supplémentaires à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 NOVEMBRE 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la précédente réunion.

2) DELIBERATION MODIFICATIVE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECONDE TRANCHE DE CAMERAS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la modification de la délibération prise en 2015, suite à l'avis du référent sûreté qui recommande d'ajouter de nouvelles caméras aux entrées/sorties du village.

Il précise que le coût de l'opération s'élève à **122 132 €** et que des demandes de subventions peuvent être accordées par :

- le Conseil Départemental à hauteur de 29% soit **35 418 €**
- la Préfecture dans le cadre du Fond FIP soit **61 066 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant de 35 418 et de 61 066 € à la Préfecture.

3) DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au remplacement progressif des menuiseries sur les bâtiments communaux dont le coût est estimé à **192 460 €**.

Il demande au Conseil Municipal de procéder à une demande de subvention auprès :

- du Conseil Départemental (55 785 € soit 29 %)
- la Sous-Préfecture au titre du FSIL (96 230 € soit 50%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer des demandes de subventions au Conseil Départemental pour un montant de 55 785 € et à la Sous-Préfecture pour un montant de 96 230 €.

4) DEMANDE DE PRÊT POUR LA REALISATION DU COMPLEXE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 18 février 2015, nous avons voté le projet de réalisation d'un complexe scolaire dont le coût estimé est de 1 290 000 €.

Il précise que compte tenu des projets de travaux à réaliser, il propose de faire une demande de financement à hauteur de 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole, qui après analyse, présente la meilleure offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire une demande de financement auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 500 000€ avec les conditions suivantes :

	CREDIT AGRICOLE
DUREE	15 ANS
TAUX	1,40%

5) OUVERTURE DES CREDITS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2017 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour continuer à engager les dépenses sur les restes à réaliser sur les opérations en cours ou engagées fin 2016, nous devons ouvrir les crédits en section d'investissement à hauteur de 25 %, comme le prévoit l'article L 1612-1 du CGCT, sur les budgets eau et commune comme suit :

SERVICE EAU

CHAPITRE	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2016	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2017
21	5 000,00 €	10 000,00 €
23	630 126,00 €	67 743,00 €
	635 126,00 €	77 743,00 €

BUDGET COMMUNE

CHAPITRE	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2016	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2017
21	1 395 400,00 €	335 000,00 €
23	270 000,00 €	100 000,00 €
	1 665 400,00 €	435 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

6) VENTE DES TERRAINS RUE DE PICARDIE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de quatre terrains situés rue de Picardie au prix de 7 € H.T m², comme suit :

	SURFACE	PRIX HT
NUWA	4 000 m ²	28 000,00 €
EL GRINI	2 000 m ²	14 000,00 €
RENALD AUTO	1 000 m ²	7 000,00 €
MAXIME ALLEMAND	1 467 m ²	10 269,00 €
TOTAL VENTES DE TERRAINS	8 467 m²	59 269,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les ventes des terrains à 7€ H.T du m² et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour tout acte nécessaire à la réalisation de ces opérations.

7) AJOUTS AU REGLEMENT INTERIEUR VOTE EN 2016

Monsieur le Maire expose que suite à l'avis favorable du comité technique du 22/11/2016, le Conseil Municipal doit valider les ajouts au dernier règlement intérieur voté en 2016.

Il précise que ces ajouts sont les suivants :

- Page 4, Chapitre III, Sanctions disciplinaires : Intégration des sanctions disciplinaires en fonction des agents titulaires, stagiaires et contractuels.
- Page 7, Chapitre V, Paragraphe F : Autorisation spéciale d'absence (Ajouts des tableaux en fonction de la nature des absences).
- Page 10, Chapitre VI, Paragraphe C : La journée de solidarité (Modalités de la journée de solidarité).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces ajouts et l'ensemble du règlement intérieur.

8) PLUI

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert du PLU (Plan Local d'Urbanisme) au Pays des Sources.

Monsieur le Maire explique qu'il est inadmissible que le développement de notre commune soit dicté par des élus extérieurs !!! Cette liberté conditionnée en grande partie par l'Etat doit rester à la seule maîtrise des élus Lachenois.

Il ajoute que la loi ALUR du 24 mars 2014 confortée par la Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert de la compétence des « PLU, documents d'urbanisme et carte communale » à l'intercommunalité (PLUI) dans un délai de 3 ans à compter du 24 mars 2014 soit le 27 mars 2017.

Il précise qu'une majorité d'élus du Conseil Communautaire s'est prononcé, contre, le 15 décembre 2016 et propose de suivre son avis afin que la commune conserve la maîtrise de son PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas transférer le PLU au Pays des Sources.

9) PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS EMPLOIS D'AVENIR

Monsieur le Maire propose de renouveler les contrats emplois d'avenir pour les services techniques comme suit :

- 1 emploi en « bâtiment » sur la base d'un 35 H
- 1 emploi en espaces verts sur la base d'un 35 H

Le coût pour la Commune s'élève à 571,33 € par emploi d'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de procéder au recrutement de deux contrats emplois d'avenir.

10) AGENTS RECENSEURS :

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la charge de travail, nous avons dû recruter un agent supplémentaire pour la campagne de recensement 2017.

Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs sur la base du nombre de foyers recensés et de fixer l'indemnité par foyer à **4,70 € ce qui correspond à un budget global de 3 400 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

11) ARRETE DE RESTRICTION DE STATIONNEMENT :

A la demande de Monsieur THIEBAUT, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la création d'un parking poids-lourds rue des Senteurs, il est nécessaire de prendre un arrêté réglementant le stationnement des véhicules poids-lourds et de transport de marchandises pour une durée limitée à 1h00 sur l'ensemble des voiries publiques de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Thierry FRAU

